

Quelle justice pour une réconciliation durable au Togo ?

Introduction

Le Togo est un pays qui a connu une longue période de frustrations et de déni des droits humains. Anonymes ou connues, les victimes sont malheureusement nombreuses. La cloche de la sagesse a sonné et il est aujourd'hui temps de sortir de cette situation. C'est la raison pour laquelle les autorités et les parties prenantes à l'Accord Politique Global (APG) sont tombées d'accord pour un mécanisme de Vérité, Justice et Réconciliation. S'il est vrai que la notion de Justice Vérité Réconciliation est un concept nouveau au Togo, celui de réconciliation est très ancien et récurrent. Les pouvoirs publics togolais ont toujours parlé de réconciliation. C'est la raison pour laquelle de nombreux togolais pensent qu'il faut aller au-delà des démarches passées. Mais nous espérons que les protagonistes ont la même compréhension du processus et de ses implications.

Nous partons de l'objectif visé par le processus de réconciliation qui est celui de rétablir la confiance et la cohésion sociale au Togo. Ceci suppose que le postulat de base est l'absence de confiance entre togolais et la déstructuration du tissu social.

Le Togo tel qu'il se présente aujourd'hui pourrait donc s'analyser, avec un peu d'exagération, en une juxtaposition d'individus sans liens effectifs et méfiants, en une population dans un marché qui ne se préoccupe pas trop du cadre de ses activités. Le plus important c'est le profit, et le faible n'a qu'à s'en prendre à lui-même. Telle est la situation de la gouvernance au Togo.

Quel est l'avenir d'un État où la confiance et la cohésion sont absentes~?

Au nom de l'avenir donc, il urge de réconcilier les togolais avec eux-mêmes pour qu'enfin on voit émerger un État au vrai sens du terme. Mais surtout un État respectueux du droit, du droit de chaque citoyen de se sentir protégé et redevable sur une base d'égalité. Un État où on pourra intégrer la formule suivante~: Un État pour tous; à chacun selon sa compétence; mais une justice égale pour tous.

Nous avons retourné notre sujet autour de l'interrogation suivante~: quelle justice? Nous savons qu'il y a la justice classique, c'est-à-dire celle qui est rendue par les tribunaux et qui consiste à rechercher les auteurs d'infractions commises, à établir leur culpabilité et à prononcer des sanctions le cas échéant. Mais il s'agit ici d'une justice transitionnelle. A partir de ce moment, l'accent est beaucoup mis sur le pardon et l'apaisement.

A la question quelle justice pour une réconciliation au Togo ?

Nous répondons sans hésitation: une justice amoureuse de la vérité et réparatrice des torts causés. Le droit à la réparation est un élément essentiel au processus Vérité Justice Réconciliation. La réparation est au cœur de la problématique de la justice transitionnelle. Elle s'entend d'une compensation, d'un dédommagement ou d'une indemnisation accordée à la victime d'un préjudice. La réparation, devenue une obligation de l'Etat, tend à mettre la victime dans sa situation antérieure à la violation, sauf dans certains cas (perte de vie). Pour reprendre cette Rwandaise d'une organisation représentant les veuves du génocide «~L'absence de réparation nous tue une deuxième fois~».

Mais quelle réparation pour quel préjudice~? Il convient de déterminer la nature et le degré du préjudice subi par la victime individu ou victimes collectives. Aussi, l'établissement d'une typologie des préjudices est nécessaire pour déterminer le type de réparation adéquate.

Le problème est surtout comment réparer un préjudice en cours, vu la difficulté à l'évaluer~? La réparation suppose un arrêt du dommage, premier pas mais essentiel dans la marche d'un Etat vers la réconciliation de ses filles et fils. Il ya un processus~: arrêt des violations – évaluation – reconnaissance – demande et acceptation de pardon – réparation - réconciliation. Mais la pleine réparation est impossible car il y aura toujours insatisfaction de la victime. Il y a même des préjudices irréparables. C'est l'hypothèse où une famille a perdu un membre.

L'enjeu c'est d'arriver à un apaisement, à l'acceptation de ce qui s'est passé. C'est pourquoi d'ores et déjà, il faut réfléchir sur des garanties de non- répétition.

Mais comment réconcilier un peuple qui s'inscrit dans la négation de son histoire alors que «~tout ce qui est nié fait retour~»~? D'après un sage du Kemet (Egypte pharaonique), «~il n'y a pas d'avenir pour celui qui a oublié hier~».

Alors, à la question quelle justice pour une réconciliation durable, nous répondons sans ambages~: une justice qui intègre la reconnaissance du passé en dehors de toute démarche partisane.

En fonction des deux réponses ci-dessus, basées sur la nécessité d'une justice réparatrice qui prend en compte le passé, nos réflexions prendront deux orientations. Une réflexion tournée vers le passé et une orientation futuriste.

Une justice tournée vers le passé

Depuis de nombreuses années, le Togo s'est installé dans la négation de son histoire. Pour être durable, le premier pas à franchir par le processus de réconciliation est, de notre point de vue, un regard le plus neutre et le plus impartial possible vers le passé du pays. Toutes les étapes sans exclusive doivent être reconnues et acceptées pour ce qu'elles furent.

Dans le cadre de la réconciliation et dans l'intérêt général, il faudra créer les conditions qui permettent au Togo de se mirer dans son passé et d'accepter l'image qui lui est renvoyée. Des actions courageuses et bien réfléchies dans un cadre approprié s'imposent.

Dans cet ordre d'idée, il convient d'accélérer la réhabilitation des personnages historiques du pays en toute objectivité et sans confusion aucune. Tout personnage nié devient un «~fantôme~» pour le pays. C'est un peu comme dans l'Afrique profonde, la situation d'un mort pour qui les cérémonies de deuil n'ont pas été réalisées. Ces personnages peuvent être du domaine politique, économique, culturels ou du monde des sports. Le stade de Kégué pourrait par exemple prendre le nom du Stade Apiti Kaolo. Djitri présenté comme le fondateur de Lomé pourrait être rétabli. On peut multiplier les exemples. En tout cas il faut rendre justice à l'histoire, car une histoire tronquée ne sert jamais de socle pour un peuple désireux de se projeter dans l'avenir.

Une justice pour l'avenir

D'abord, on sait que les crises que le pays a connues sont pour la plupart liées aux processus électoraux. La gouvernance politique se trouve donc questionnée. Pour nous, 2010 est une opportunité de réparation du droit du peuple à se choisir ses propres dirigeants. Mais un travail de fond doit être fait pour une refondation totale des bases de l'État. C'est l'intérêt des réformes institutionnelles. Les gouvernements à venir doivent être inclusifs des compétences pour assurer l'intérêt général dans la durée et sous le contrôle citoyen. Ce n'est par cette voie que l'assimilation ethnique et politique au pouvoir et à l'État dans notre pays pourra être expédiée dans notre pays au musée de la sociologie politique.

Ensuite, le pays est demandeur d'une justice basée sur l'égalité de chance entre tous les citoyens sans considération aucune. Il s'agit de l'égalité de chance dans tout ce que l'Etat offre au citoyen en termes de sacrifice comme en termes de d'opportunités et de sécurité.

Au-delà de cela, des dispositions spécifiques devront être envisagées pour rendre justice aux populations qui abritent les sources de richesses de notre pays. Je pense particulièrement à des zones qui nous ont fourni du phosphate par exemple. Il est vrai que ces richesses qu'exploite le pays sont un patrimoine national, mais il n'en demeure pas moins qu'on les a trouvées quelque part. L'exploitation doit en tenir compte tout comme le recrutement des employés (un quota). On pourrait prévoir, en plus des réparations dues aux dommages causés à l'environnement, des services essentiels et un quota à leur profit. Je ne parle pas de discrimination positive mais de justice. Bien plus, le pays est fortement demandeur de l'égalité devant la loi.

Aussi, parce que le processus de réconciliation intervient dans un contexte de pauvreté, il faudra poser les bases pour un Togo résolument engagé dans le développement. Le Togolais étant connu pour son sérieux au travail, les gouvernants pourront s'appuyer sur cette force. Des initiatives ambitieuses de développement doivent être engagées. Cependant, il est difficile de réconcilier des parties dans un contexte où au moins l'une des parties a faim. Aujourd'hui, les togolais ont faim et c'est une contrainte de taille. L'idéal serait d'organiser l'indemnisation sous forme d'une combinaison d'accès à des services publics et de versement de sommes en espèce. La mise en place de fonds spéciaux pour alimenter des programmes économiques et sociaux sera la bienvenue.

La corruption et l'impunité ajoutent à la frustration née de la pauvreté et de la carence de la gouvernance en légitimité. Notre rapport à la chose publique est à réorienter. Les valeurs qui ont fondé les sociétés africaines et celles qui fondent toute République sont totalement inversées. L'impunité à elle seule constitue un obstacle majeur à la réconciliation dans la mesure où elle alimente la répétition des violations et des comportements répréhensibles.

L'autre chose à ne pas négliger et qui doit s'appuyer sur la culture africaine plusieurs fois millénaire, est la reconnaissance, le pardon ou les excuses. Les excuses officielles des représentants des institutions publiques aux populations faciliteraient la réconciliation et serait un gage de sa durabilité.

En plus des excuses officielles, les acteurs de la réconciliation ont le devoir d'interroger les mécanismes traditionnels de résolution des conflits au Togo. Quel est la forme et le fond que doit épouser une démarche de réconciliation dans une localité donnée? Par exemple, pour les violations qui ont eu lieu en 2005 à Atakpamé, d'après le rapport de la Commission d'enquête, il s'agira de se poser la question suivante~: Comment obtient-on le pardon d'un "Atakpamèto" (Homme d'Atakpamè)?

L'approche anthropologique de la réconciliation permet d'éviter une réconciliation superficielle sinon folklorique sans aucune profondeur culturelle et donc sans avenir. Les actes constitutifs du processus doivent être parlants vis-à-vis des protagonistes et des togolais dans leur ensemble. Mais on sait que dans la tradition africaine, c'est la sincérité du pardon exprimé par des actes (parole, comportement, geste, symbole) sans équivoque sur la garantie de non-répétition qui scelle une réconciliation durable.

Par ailleurs, l'aménagement du territoire devra tenir compte de l'histoire, de la culture et de la diversité qui caractérise notre pays. Pour éviter d'être une bombe à retardement, il ne doit pas ignorer les légitimités traditionnelles et les pratiques qui ont favorisé la cohabitation pacifique et harmonieuse entre les populations depuis des siècles.

Au demeurant, nous ne pensons pas que les togolais attendent une justice à 100% rétributive. Profondément croyants, ils savent que la vraie justice est celle de Dieu. Ils veulent s'assurer que désormais il y a des garanties de non-répétition et qu'ils seront traités sur un pied d'égalité devant la loi et devant les services publics. Ils veulent vivre la réalité de notre devise, c'est-à-dire~: Travailler dans la Liberté pour une Patrie commune.